



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
12 octobre 2022

18 H 00

À Potelières

Octobre 2022

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement: Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22/06/2022

PERSONNEL

Point 1 : Médiation préalable obligatoire (M.P.O)

Point 2 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel

Point 3 : Attribution d'une gratification à un stagiaire

Point 4 : Information CDIsation – chargé de mission PGRE

FINANCEMENT

Point 5 : Décision modificative n°2 - Régularisation des postes techniques 2021

Point 6 : Décision modificative n°3 - Acquisition camion Ford

Point 7 : Décision modificative n°4 - Commémoration inondations 2002

Point 8 : Décision modificative n°5 – service d'aide gestion risques hydrométéorologiques

Point 9 : Information – Arrêté 78-2022 – virements de crédits cotisations patronales

ACTIONS

Point 10 : Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical

Point 11 : Déclaration de projet : renaturation du Nizon

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, B. HILLAIRE, P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC PAYAN, P. DUMAS, JM COSTE, R. BALMELLE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P DELEUZE, JC REY, M. COULLOMB, J. RIEU, JP DE FARIA, D. SERRE, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, J. OLIVA, R. LAIGNEL.

Ont donné pouvoir :

Néant.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur SOHIER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable du service administratif et financier AB Cèze,
- Monsieur GUILLERME Joël, Technicien de rivière.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13

Le Président ouvre la séance à 18 H 15 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

INFORMATION

ANEB : Livre Bleu tribune et lobbying

Monsieur TRICHOT Benoit rappelle que lors du dernier comité syndical, les 15 propositions du Livre Bleu de l'ANEB avaient été présentées. L'intérêt d'AB Cèze, à travers ce document, est d'obtenir d'autres dispositifs financiers pour assurer ses missions.

Le Président présente la tribune, initiée par l'ANEB et propose aux délégués de la signer pour obtenir des aides financières supplémentaires.

Monsieur SOHIER Laury rajoute que le Livre Bleu est un moyen de faire du lobbying au niveau national auprès des parlementaires.

Sécheresse 2022

Le Président indique que l'épisode de sécheresse est exceptionnel par sa durée et par le niveau des débits des cours d'eau du bassin (remontée de l'assec en moyenne vallée, cours d'eau à sec comme l'Abeau, la Cèze à Montclus, la Tave, le Nizon, le Malaven et l'Auzonnet amont). Il a engendré de grandes difficultés sur les usages en eau potable sur des communes comme Molières-sur-Cèze, Meyrannes et Saint-Michel-d'Euzet, sur l'irrigation et crée de fortes tensions entre les usagers (agriculteurs, professionnels du tourisme, particuliers). Cette sécheresse a également généré une importante mortalité piscicole. L'amont du BV est toujours au niveau de crise et quant à l'aval, elle est en alerte sécheresse.

Monsieur TRICHOT Benoit indique que lors du dernier comité de Rivière Cèze, la DDTM30 a annoncé qu'elle travaillait sur l'élaboration d'un arrêté sécheresse plus clair et compréhensible pour tous.

Il ajoute qu'AB Cèze souhaite organiser des journées d'échanges avec les gestionnaires eau potable pour sensibiliser tout le monde.

Monsieur REYDON Michel informe que le CD48 et la Préfecture de Lozère vont faire une suite aux Assises de l'Eau. Il a remarqué une évolution positive de la perception de l'État aux problèmes de gestion et de ressource en eau au niveau régional.

Le Président explique qu'AB Cèze réfléchit à la création d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Un groupe comprenant notamment la Chambre d'Agriculture a été créé pour voir si un SAGE serait pertinent (coût humain, temps passé à son élaboration...)

Sensibilisation scolaire

Concernant la rentrée scolaire 2022/2023, Monsieur TRICHOT Benoit annonce que des journées de sensibilisation sont organisées dans les classes de primaire et dans les lycées.

Approbation du procès-verbal du 22/06/2022

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 1 : Médiation préalable obligatoire (M.P.O)

Le Président explique qu'après une période d'expérimentation à laquelle le CDG 30 a participé, la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 pérennise et généralise la médiation préalable obligatoire (MPO) à la saisine du juge administratif pour certains litiges de la Fonction Publique. La médiation préalable obligatoire (M.P.O.) devient donc une mission obligatoire pour les centres de gestion. C'est dans ce cadre, qu'il est proposé d'adhérer, par convention, à la procédure de M.P.O. Ainsi, le CDG30 pourra intervenir comme médiateur pour éviter les éventuels conflits avec les agents. L'adhésion est gratuite mais dès lors qu'un conflit apparaît la tarification est de 300 €/médiation.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel

A la suite de la réception de l'avis favorable du comité technique du CDG30 en date du 12/09/2022, le Président propose la suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux 2ème classe, à temps complet, faisant suite à l'avancement de grade, par l'ancienneté, de deux agents au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Rédacteur principal territorial de 1ère classe	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	23,5h et 28h
Technique	Ingénieur principal territorial	2	2	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission PAPI (emploi permanent)	2	2	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Technicien principal de 2ème classe	1	1	35
Technique	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	0	4
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3 1	3 1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	0 1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial	2	2 1	35
	Total	20	18	

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Attribution d'une gratification à un stagiaire

Le Président rappelle que Monsieur Evan CHAROUSSET a effectué un stage, dans le cadre de son cursus scolaire, au sein du syndicat du 13/06 au 08/07/2022. Au cours de ce stage, il a travaillé avec l'équipe verte, le chargé de mission PGRE, les différents techniciens de rivière. Il a remis un rapport de stage structuré et complet.

Considérant l'implication dans son travail ainsi que le sérieux de Monsieur CHAROUSSET Evan, le Président propose de lui octroyer une gratification d'un montant de 300 €.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Information CDIisation – chargé de mission PGRE

Le Président indique que le chargé de mission ressource en eau est recruté depuis le 1er/02/2017 par le syndicat. Son contrat prendra fin au 1er/02/2023. Au total, il aura comptabilisé 6 ans de contrat de droit public. Afin de poursuivre les missions de gestion de la ressource en eau dans le cadre du PGRE actuel et du futur PTGE 2025-2030, il est nécessaire de transformer son contrat en CDI de droit commun à compter du 02/02/2023, l'agent n'est pas détenteur du concours d'ingénieur territorial. Compte tenu des fonctions occupées par l'agent, de la qualification pour leur exercice, des diplômes détenus ainsi que de son expérience professionnelle, l'agent percevra la même rémunération que celle détenue en CDD.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

FINANCEMENT

Point 5 : Décision modificative n°2 – Régularisation des postes techniques 2021

Le Président explique que les titres de recettes relatifs aux soldes des subventions versées par l'Agence de l'Eau dans le cadre des financements des postes techniques 2021 ont été émis par anticipation sur l'exercice 2021. En 2022, l'Agence de l'Eau a versé la totalité des soldes des postes. Au regard des soldes reçus, quelques ajustements sont à opérer dans le budget, en effectuant les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
67 / 673 / EV	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60,50
011 / 6064 / STRUC	Fournitures administratives	675,50
011 / 6261 / STRUC	Frais d'affranchissement	1 000,00
	Total	1 736,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
74 / 74888 / TECNGMA	Autres	0,50
74 / 74888 / TECHLAURENT	Autres	0,50
74 / 74888 / TEC	Autres	1 735,00
	Total	1 736,00

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Décision modificative n°3 - Acquisition camion Ford

Le Président indique que le délai de livraison pour l'acquisition du camion Ford est porté à un an à compter de la date de signature du BDC. Ainsi, la création de l'article 238 « Avance sur commande » est nécessaire et un virement de crédits de l'article 21828 « Autres matériels de transport » au 238 « Avance sur commande » d'un montant de 1 000 € doit être réalisé pour commander le véhicule.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 238 / OPNI	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 000,00
	Total	1 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21828 / OPNI	Autres matériels de transport	1 000,00
	Total	1 000,00

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Décision modificative n°4 - Commémoration inondations 2002

Le président informe de la possibilité offerte par l'Etat de contribuer à un évènement sur les inondations 2002 avec des taux de financement intéressant. Cela a poussé ABCèze à monter un programme commémoratif plus ambitieux. Ce programme inclut :

- La réalisation et l'impression de posters et la réalisation d'encarts à l'attention des communes,
- La tenue de 2 tables rondes : « témoignages » et « actions depuis 2002 »,
- Une représentation de pièce de Théâtre « Souvenir d'avenir 16431 »,
- La réalisation d'un Roll up « les leçons d'une crue » complétant les Roll up d'ABCèze à disposition des communes ;
- La réalisation d'un film sur l'évènement de 2002,
- La réalisation de 4 animations Enter the Box et Cit'in Crise en collaboration avec le CPIE du Gard
- et enfin une forte communication visant à renforcer la mémoire du risque.

Considérant que l'action COM 28 « Panneaux pédagogiques » article 6238, ne sera pas finalisée en 2022, le Président propose d'utiliser une partie des crédits de cette opération, financée à 80 %, pour permettre la réalisation des commémorations inondations 2002 dont le montant total s'élève à 6 300 €. Une demande de subvention auprès de l'Etat a été faite à hauteur de 80% (Cf. décision N°2, prise dans le cadre des délégations données au Président).

Finalement, certaines factures relevant de ces commémorations seront directement payées à 100% par l'Etat. Ainsi, seule la somme de 3 226 € sur les 6 300 € sera payée par le Syndicat.

L'analytique COM32 « commémoration 2002 » - article 6238 sera créée et le virement de crédits, ci-après sera réalisé :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 6238 / COM32	Divers	3 226,00
	Total	3 226,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 6238 / COM28	Divers	3 226,00
	Total	3 226,00

Discussions : Malgré les articles de presse publiés dans Objectif Gard et Midi Libre ainsi que la distribution des affiches dans toutes les communes du bassin versant de la Cèze, le Président regrette la faible participation à ces différentes manifestations. La pièce de théâtre, bien que très intéressante a suscité un faible intérêt. Concernant la Table Ronde, organisée à Chusclan, au cours de laquelle différents témoignages d'habitants sinistrés et d'élus ont eu lieu, à quant à elle a reçu un vif succès. Les cassettes des témoignages diffusées lors de cette manifestation ont été déposées aux Archives Départementales.

Les élus ne formulent aucune observation et adoptent à l'unanimité la décision modificative N°4.

Point 8 : Décision modificative n°5 – service d'aide gestion risques hydrométéorologiques

Le coût pour la mise en place d'un service d'aide à la gestion des risques hydrométéorologiques (abonnement de 5 ans) s'élève à 5 060 € HT soit 6 072 € TTC/an. Pour l'année 2022, le montant sera proratisé en fonction de la date d'envoi du devis soit un montant de 2 126 €. Le montant n'ayant pas été budgété, il convient de créer les analytiques suivantes :

ET 42 Alerte gestion des ouvrages – CCCC,

ET 43 Alerte gestion des ouvrages – CAGR.

Sachant qu'il reste des crédits sur les actions « entretien digues CCCC et CAGR », les virements de crédits seront opérés, comme suit :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 617 / ET42	Etudes et recherches	1 020,00
011 / 617 / ET43	Etudes et recherches	1 106,00
Total		2 126,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 611 / TX42	Contrats de prestations de services	1 020,00
011 / 611 / TX40	Contrats de prestations de services	1 106,00
	Total	2 126,00

Le président propose de réaliser les virements de crédits tels indiqués ci-dessus.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 9 : Information – Arrêté 78-2022 - virements de crédits cotisations patronales

Le Président rend compte du virement de crédits N°01/2022 – arrêté 78/2022, en expliquant que les cotisations patronales prélevées dans le cadre de la participation employeur en prévoyance et santé sont dissociées de l'article 6454 cotisations URSSAF. Elles doivent être payées sur l'article 6455 cotisation pour assurance du personnel.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

ACTIONS

Point 10 : Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le comité syndical

Dans le cadre des délégations données au Président par le comité syndical, le Président rend compte des demandes de subvention qui ont été faites :

- Décision N°1 : Demande de subvention pour les études préalables des travaux de confortement des digues de Bessèges, Meyrannes, Molières-Sur-Cèze et Saint-Ambroix auprès du Conseil Départemental du Gard
- Décision N°2 : Demande de subvention - Evènementiels pour la commémoration des inondations de 2002 sur le bassin versant de la Cèze auprès de la DDTM30.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Point 11 : Déclaration de projet : renaturation du Nizon

Le Président indique que dans le cadre du projet de renaturation du Nizon, une enquête publique a fait l'objet d'un rapport du commissaire enquêteur. Un avis favorable sur la DIG, la DUP, la révision du PLU et sur la cessibilité des parcelles d'emprises a été émis par le commissaire enquêteur. Il convient de délibérer sur une déclaration de projet d'utilité publique afin que Madame la Préfète puisse ensuite prendre les arrêtés subséquents.

Pour rappel, ce projet de renaturation a pour objectif :

- Hydromorphologie : de redonner de l'espace à la rivière tout en garantissant la stabilité des berges au-droit des enjeux, diversifier les habitats ;
- Hydraulique : de ne pas aggraver, voire réduire le risque inondation sur les enjeux en présence (bâti, infrastructure) ;
- Paysager : de redonner une image attractive au cours d'eau pour les riverains.

Les aménagements prévus dans le cadre du projet sont les suivants :

- La reprise d'un ouvrage de franchissement. La restauration d'un axe plus naturel du cours d'eau avec remise à ciel ouvert du Nizon sur environ 15 ml,
- La restauration des berges sur les secteurs les plus dégradés sur 800ml.
- Le remplacement de deux passerelles traversant le Nizon par des ouvrages ne faisant pas obstacle à l'écoulement des eaux en période de crue.
- La suppression d'éléments bétonnés n'ayant plus d'usage situés en haut de berge.

La déclaration de projet précise le caractère d'utilité publique du projet :

- Mise en sécurité des personnes lors de franchissement d'un ouvrage
- Restauration de la continuité écologique
- Amélioration de l'état écologique du Nizon
- Réduction du risque d'inondation
- Projet durable fondé sur la nature

Les 4 observations formulées par le public ont fait l'objet de réponses points par points précisant que le maître d'ouvrage poursuit sa procédure de négociation pour une acquisition à l'amiable.

Une réunion avec les riverains est planifiée le 19 octobre 2022.

Discussions : Monsieur CLEMENTE Cédric est satisfait de cet avancement car le projet a débuté en 2008/2009. Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

